



Bail et clause de non concurrence

Par **Manoclo**, le **02/07/2019** à **17:19**

Bonjour,

Je suis psychologue et exerce dans un cabinet en libéral : nous sommes 3 membres de notre SCI suite à l'achat de nos murs et 3 gestionnaire d'une SCM pour le partage des frais.

L'une de mes associées gérante souhaite louer son bureau à une psychologue lorsqu'elle ne l'occupe pas.

Je souhaite savoir s'il est possible d'insérer une clause de non concurrence dans le bail et de limiter son champ d'action exclusivement aux adultes ?

Merci pour votre aide.